

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 1 de 1

**Résolutions adoptées à la 483e séance tenue en  
date du 24 novembre 2003 par consultation écrite**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 15 décembre 2003

---

CU-483-2     ATTRIBUTIONS DE PERMANENCE

Le Conseil de l'Université

1. accorde la permanence aux personnes dont les noms paraissent au document A-2/483<sup>e</sup>/588.1 déposé aux archives, conformément aux conditions décrites dans les délibérations du Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie reproduites dans le document A-2/483<sup>e</sup>/588.1.1 déposé aux archives;
2. n'accorde pas la permanence aux personnes dont les noms paraissent au document A-2/483<sup>e</sup>/588.2 déposé aux archives, conformément aux conditions décrites dans les délibérations du Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie reproduites dans le document A-2/483<sup>e</sup>/588.2.1 déposé aux archives.

Le secrétaire général,  
Michel Lespérance